

# ViaTrajectoire Version 8.1

## Contenu de version

Mise en Production le 27 mars 2023

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Global</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Module Sanitaire – Espace Professionnels et Médecins libéraux</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Module Grand Age – Espace Professionnels</b> .....	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Module TND – Espace Professionnels et Médecins libéraux</b> .....	<b>4</b>

## 1 Global

- Augmentation de la taille des pièces pouvant être jointes aux dossiers, quel que soit le module ViaTrajectoire concerné (espace Professionnels, Médecins libéraux et Personnes âgées) : la taille maximum des fichiers autorisés passe de 1Mo à 5Mo.
- Mise en place de l'Identité nationale de Santé (phase 2\*) : activation de l'appel au téléservice INS de la CNAM à compter du 11 avril 2023 :
  - la partie intitulée "Identité Nationale de Santé" dans le volet "Administratif" du dossier Grand Age, dans le volet "Administratif et social" du dossier Sanitaire et dans le volet "Adressage" du dossier TND est désormais modifiable (auparavant les champs concernés étaient grisés),
  - l'utilisateur peut ainsi valider, récupérer ou vérifier l'identité d'un patient mais également indiquer un point de vigilance ("identité homonyme", "identité fictive" ou "identité douteuse").

*\*Rappel : la mise en production de la version 7.3 en juin 2022 correspondant à la phase 1 de la mise en place de l'INS a permis l'uniformisation de l'affichage de l'identité du patient/de l'usager dans les domaines Sanitaire, Grand Age et TND et l'alignement avec les termes utilisés par l'INS.*

- Actualisation des conditions générales d'utilisation (CGU) de ViaTrajectoire en lien avec l'activation de l'INS, nécessitant une revalidation de la charte d'utilisation du logiciel pour l'ensemble des utilisateurs suite à la montée de version.

## 2 Module Sanitaire – Espace Professionnels et Médecins libéraux

- Le thésaurus sanitaire "adultes" est complété par de nouvelles orientations menant à de l'hospitalisation de jour (HDJ). Les chemins cliniques ajoutés sont mis en évidence par un surlignage de couleur jaune dans les fiches des unités receveuses (menu "Administration"/"Unités"/onglet "Pathologies").

A noter : les chemins cliniques concernés ont également été ajoutés aux thésaurus-types correspondants (menu "Administration"/"Unités"/onglet "Pathologies", bouton "Initialiser l'offre").

- Une anomalie bloquait le transfert de responsabilité du dossier au médecin traitant dans le cas où l'information "Sans hospitalisation préalable" était renseignée (dans le dossier, volet "Administratif et social", partie "Prise en charge des soins ou du séjour, aides financières"). Ce dysfonctionnement a été corrigé.

## 3 Module Grand Age – Espace Professionnels

- Tableau de bord du guichet unique (menu "Administration"/"Mes demandes reçues sur Guichet"/bouton "Exporter") – La colonne intitulée "Unité proposée" dans le fichier

d'export du tableau de bord du guichet n'était jusqu'à présent jamais renseignée. Désormais, lorsqu'une unité d'admission est désignée, cette information apparaît dans la colonne "Unité proposée".

## 4 Module TND – Espace Professionnels et Médecins libéraux

- Intégration du volet "Médecin" du formulaire de repérage des troubles du neurodéveloppement destiné aux enfants âgés de 7 à 12 ans.

Le nouveau formulaire est composé de :

- la grille de repérage de signes d'alerte pour les 7-12 ans qui est scindée en trois grandes parties ("Consultation médicale", "Observations libres", "Evaluations et interventions déjà menées ou en cours"),
  - le volet "Adressage" composé de sept grandes parties ("Identité", "Niveau de confiance" (INS), "Adresse et contacts", "Couverture par l'Assurance Maladie", "Je retiens chez cet enfant :", "Les éléments à ma disposition me font faire l'hypothèse :", "Préconisations d'examens et de bilans").
- Ajout de notifications automatiques pour les professionnels ayant coché la réception des emails ViaTrajectoire dans leur compte utilisateur :
    - un email est envoyé au prescripteur en cas de demande de précision, de non éligibilité de l'enfant, de prise en charge validée et/ou de déclaration de sortie par la PCO,
    - un email est envoyé à la PCO en cas de nouvelle demande reçue, de réponse à une demande de précision ou de demande annulée par le prescripteur.